



**PROCÈS VERBAL**  
**Séance du**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 26 JANVIER 2015 à 20H30**

Par suite d'une convocation en date du vingt janvier deux mille quinze, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-six janvier deux mille quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Absents excusés** : LEVENARD Christian, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

**Procurations** : MARIEIRO Fabienne à GARCIA Pierre, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

**Secrétaire de séance** : Madame Candy VIDAL est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 17 décembre 2014. **Adopté à l'unanimité.**

Elle présente l'ordre du jour du conseil municipal de ce jour. **Adopté à l'unanimité.**

**1. Décisions municipales prises depuis le dernier Conseil Municipal**

En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal 35/2014 du 8 avril 2014, les décisions municipales suivantes ont été prises depuis le dernier Conseil :

- N° 12/2014 : Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du rond point d'Esso, marché n° 2014-001 - Avenant n°1
- N° 13/2014 : Travaux d'étanchéité de la cathédrale - Tranche conditionnelle 2 - lot n°2 - Couverture plomb, Entreprise PCZC - Avenant n°1
- N° 01/2015 : Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre n° 2013-004 concernant la réalisation d'un dortoir à l'école maternelle Jean Jaurès.

Le Conseil Municipal **prend acte** de ces décisions municipales.

**2. Biens vacants et sans maîtres**

Plusieurs parcelles sises sur les lieux-dits « La Condomine », Lavignasse, Balança, Les Sarrats, Coume de Rougé et Cabaille (plans et relevés des propriétés joints – annexe 1) n'ont plus de propriétaires connus et les contributions afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans.

L'article 713 du Code Civil précise que les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.

Cette situation, conformément aux dispositions de l'article L.27 bis du Code du domaine de l'État, a été constatée par arrêté du Maire en date du 26/02/2014, après avis de la commission communale des impôts directs.

Ledit arrêté, ayant fait l'objet d'une publication et d'un affichage, a été notifié le 26.02.2014 aux derniers domiciles et résidences connus des propriétaires et au Préfet de l'Ariège. Les propriétaires des parcelles ne s'étant pas fait connaître dans le délai de six mois à compter de la dernière mesure de publicité précitée, l'immeuble est donc présumé sans maître et peut être incorporé dans le domaine communal.

Le Conseil Municipal autorise, **à l'unanimité**, l'intégration de toutes ces parcelles dans le domaine public communal.

### **3. Avance sur subvention au Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S.)**

Pour permettre le fonctionnement du Centre Communal d'Actions Sociales, en attendant le vote du budget 2015, il est nécessaire de verser une avance sur subvention qui pourrait s'élever à 12 000 €, comme les années précédentes.

**Voté à l'unanimité.**

### **4. Location salle pour la Mairie à un particulier afin de pallier l'indisponibilité de la salle Paul DARDIER**

Afin de permettre aux associations locales de poursuivre leurs activités, notamment le festival de jazz et celui de la marionnette, la commune pourrait louer un bâtiment industriel à la Zone Artisanale pendant la période des travaux à la salle Paul DARDIER.

Après avis des services des domaines, le bâtiment de 980 m<sup>2</sup> environ de surface utile, pourrait être loué 2000 €/mois, le propriétaire s'engageant à effectuer des travaux de mise aux normes pour un ERP, en urgence.

Le bail sera signé, sous réserve des autorisations des commissions sécurité et accessibilité. Cette solution serait moins onéreuse pour la Mairie qu'une location ponctuelle de chapiteaux.

Le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, la location du bâtiment industriel de la Zone Artisanale pour une durée d'un an et un loyer de 2000 € mensuels.

### **5. Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2015**

Le projet qui sera présenté aux services de l'État pour une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) concernera pour 2015, le dortoir de l'école maternelle Jean Jaurès, selon le plan de financement ci-après :

|                                 | MONTANT          |                    |
|---------------------------------|------------------|--------------------|
|                                 | HT               | TTC                |
| Montant des travaux             | 100 600 €        | 120 720 €          |
| Maîtrise d'œuvre                | 7 600 €          | + 9 120 €          |
| BE géotechniques (G11 – G12)    | 4 000 €          | + 4 800 €          |
| Contrôleur technique            | 2 500 €          | + 3 000 €          |
| Coordinateur SPS                | 2 000 €          | + 2 400 €          |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>116 700 €</b> | <b>= 140 040 €</b> |
| <b>Subvention DETR (50%)</b>    | <b>58350 €</b>   | <b>- 58 350 €</b>  |
| Solde à la charge de la commune |                  | <b>81 690 €</b>    |

**Voté à l'unanimité.**

### **6. Modification tarifs cinéma**

Madame le Maire rappelle que les tarifs du cinéma sont inchangés depuis 2002 et qu'il est nécessaire de les modifier.

Proposition de tarifs :

- **Tarif normal** (ticket rouge) : **6 €** au lieu de 5 € ;

- **Tarif réduit** (ticket bleu) : **5 €** au lieu de 4 € (étudiants, demandeurs d'emploi) ;
- **Tarif jusqu'à 14 ans** (ticket jaune) : **4 €** au lieu de 3.50 (0 à 12 ans) et 4 € (12 à 14 ans), conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour les moins de 14 ans ;
- **Tarif « Groupe à partir de 10 personnes »** (ticket rose) : **3.50 €** ; le groupe doit être identifié par une entité juridique (entreprises, associations, etc.) ;
- **Tarif scolaire** : Collège/Lycée au cinéma (ticket gris) : **2.50 €** (fixé par l'État) ;
- **Carte de fidélité** (valable 1 an de date à date) : 1 séance gratuite, au bout de 6 séances, et exonérée de « supplément lunettes », quel que soit le tarif.
- **Création d'un tarif « supplément lunettes »** pour la 3 D (rouleau sans indication de prix sur le ticket) : **1 €**, quelle que soit la catégorie de ticket vendue. Le Conseil Municipal demande que la mention figurant sur les tickets soit plus précise, à savoir : location pour la séance.  
Madame LE MINEZ considère qu'une ouverture le dimanche pourrait être judicieuse. Madame le maire répond qu'elle se renseignera, mais qu'il faut tenir compte de la gestion du personnel qui doit pouvoir bénéficier d'un repos de 2 jours hebdomadaire.

Le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, la modification des tarifs du cinéma tels que présentés par Mme le Maire, qui seront applicables au 01/03/2015.

### 7. Achat parcelle

La société ARTERRIS propose la vente à la commune d'une parcelle cadastrée section D n° 2337, située au 79 rue Victor Hugo à Mirepoix, comprenant un hangar d'une superficie au sol de 87 m<sup>2</sup>, pour la somme de 5000 € (voir plan cadastral joint).

Le montant proposé par ARTERRIS étant inférieur à l'évaluation domaniale, il serait donc intéressant d'en faire l'acquisition, sachant que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 21.

**Voté à l'unanimité.**

### 8. Révision loyer Maison de Retraite

En 1992, la commune a acheté l'ancienne maison de retraite afin de créer un logement-foyer pour personnes âgées ; cet établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) est aujourd'hui nommé « Résidence Louise de Roquelaure »

Les emprunts, contractés par la commune, sont remboursés, sous forme de loyer, par la Maison de Retraite qui deviendra propriétaire au terme des échéances.

Par délibération en date du 22 décembre 1998, il a été convenu que le montant des loyers suivrait la baisse des échéances. Un emprunt a été arrêté, un autre renégocié, or la collectivité a toujours appelé les mêmes fonds.

Vu l'avis de Madame la Trésorière Municipale et afin de respecter les engagements de la commune, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de recalculer le montant des loyers en intégrant cette donnée.

- le loyer trimestriel actuel s'élève à 10 543.42 € ;
- le montant du nouveau loyer, déductions faites des sommes perçues à tort, est de 9 860.49 €/trimestre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 mars 2018 (date de la dernière échéance des emprunts).

**Voté à l'unanimité.**

## INFORMATIONS DIVERSES

### Madame Claudine SARRAIL :

- Rugby : Repas de Noël, nouveaux maillots pour les enfants ; 2 matches gagnés.
- Football : coupe de l'Ariège gagnée aux Cabannes.

### Madame Valérie DILLON :

Rencontrera, avec Xavier CAUX, les enseignants de l'école maternelle le 6.02.2015 pour présenter les projets du futur dortoir.

Remise de diplôme passeport Internet CM1/CM2 école Jean Jaurès, date à déterminer.

### Monsieur Pierre GARCIA :

DGF : info de l'association des maires – calcul coefficient de la baisse : 2.466 % ;  
De 2015 à 2017 : baisse de 60 000 €/an ; donc en 2017 (en ajoutant la baisse déjà constatée en 2014), la perte sur la dotation sera, au total, de 210 000 €.

### Madame Marie-Françoise ALBAN :

- Bulletin Mirepoix-Infos de mars : en cours d'élaboration.
- Conseil Municipal des Enfants : Installation très prochainement.

### Monsieur Fabien CATALA :

Location d'une salle : anticiper une rencontre avec les 2 organisateurs des manifestations annuelles les plus importantes de la commune et les services techniques, afin de réfléchir à l'aménagement.

### Madame Monique LE MINEZ :

Propose d'attribuer, l'hiver, à d'autres commerçants non sédentaires, les emplacements libres de la place Maréchal Leclerc.

→ Monsieur CIBIEL répond que les emplacements laissés libres par les abonnés et réguliers sont proposés aux « volants » dans la mesure où le titulaire a informé les placiers de la vacance de sa place, pour la matinée. Qu'ils soient présents ou absents le lundi, les abonnés paient leur emplacement au trimestre.

Madame LE MINEZ informe le Conseil Municipal que l'activité de la société ACTIS à LA BASTIDE DE BOUSIGNAC a provoqué une contamination du COUNTIROU et demande quelle suite sera donnée par la commune à ce dossier.

→ Madame le Maire répond qu'il s'agit d'une procédure judiciaire qui relève de la justice. Il n'y a pas eu d'information officielle de la commune, ni de constat de pollution sur MIREPOIX. Elle suggère à Madame LE MINEZ d'interroger, lors du prochain Conseil de Communauté, le maire de LA BASTIDE DE BOUSIGNAC.

### Monsieur Pierre ROUGÉ :

Demande si les travaux de voirie 2014 sont terminés.

→ Monsieur CIBIEL lui répond qu'il reste à finaliser BASTONIS.

### Madame le Maire :

- Salle Paul DARDIER : analyse des offres dans le cadre du marché de travaux le **mardi 27 janvier 2014 à 9h30**, les élus sont invités à y participer.
- Prochain conseil de communauté, **mercredi 28 janvier à 18h30** à RIEUCROS : à l'ordre du jour, entre autres :
  - \* Compétence voirie ;
  - \* Proposition fonds de concours piscine.

- Ordination de l'évêque : **dimanche 15 février à 15 heures**  
Sur invitations délivrées par le diocèse ; retransmission sur écran sous la Halle.
- Vol du 24.12.2014 aux services techniques : sur les 3 véhicules volés, un a été retrouvé.
- Remise des képis blancs : les invitations relèvent de la Légion. Jusqu'au dernier moment, cette cérémonie aurait pu être annulée compte tenu des évènements nationaux.
- Vœux Communauté de communes et commune reportés en raison du deuil national. Beaucoup de public le 23 janvier pour les vœux de la commune. Pour la Communauté de communes : pas de date de report possible.
- Réfléchir, lors de la réflexion du DOB, sur la mise en place de caméras. Forte demande de la Gendarmerie, mais aussi des assurances qui vont, soit augmenter considérablement les tarifs, soit refuser de nous assurer.
- Réunion sur la préparation du budget le **jeudi 5 février à 18 heures**.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 22h30.

La secrétaire de séance, Candy VIDAL.